Bordereau attestant l'exactitude des informations - VIENNE - 3802 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 20/12/2024 - B2024/015080 - 2019 B 01357 - 877 778 902 - AB PLOMBERIE

15080

(1) **BILAN SIMPLIFIÉ**

N° 2033-A 2024 Page 14

Désignation de l'entreprise : Société AB PLOMBERIE SASU — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise : 1314 Chemin du Mont de 38890 ST CHEF

Numéro SIRET * : 87778902000016 — Durée de l'exercice en nombre de mois * : 12 — Durée de l'exercice précédent * : 12

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ACTIF

			Brut 1		Amortissements - Provisions 2	Exercice N clos le 30092024 Net 3	Exercice N-1 clos le 30092023 Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012		
		Autres *	014		016		
	Immobilisations corporelles *		028	36 117	030	22 790	13 327	52 633
	Immobilisations financières * (1)		040	215	042		215	215
	Total I (5)		044	36 332	048	22 790	13 542	52 848
ACTIF CIRCULANT	STOCKS — Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050	1 590	052		1 590	1 630
	STOCKS — Marchandises *		060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	37 154	070		37 154	17 776
		Autres * (3)	072	4 082	074		4 082	9 098
	Valeurs mobilières de placement		080		082			
	Disponibilités		084	191 274	086		191 274	168 902
	Charges constatées d'avance *		092		094			
	Total II		096	234 099	098		234 099	197 406
	Total général (I+II)		110	270 431	112	22 790	247 641	250 254

PASSIF

			Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	1 000	1 000
	Ecarts de réévaluation	124		
	Réserve légale	126	100	100
	Réserves réglementées*	130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132	87 196	53 512
	Report à nouveau	134		
	Résultat de l'exercice	136	47 986	47 969
	Subventions d'investissement	137		
	Provisions réglementées	140		
	Total I	142	136 282	102 582
	Provisions pour risques et charges — **Total II**	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	20 090	43 688
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	5 439	4 921
	Fournisseurs et comptes rattachés	166	40 069	56 748
	Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA) 169 3 028)	172	36 700	37 166
	Comptes courants d'associés	173	5 363	5 150
	Autres dettes	175	3 697	
	Produits constatés d'avance	174		
	Total III	176	111 359	147 672
	Total général (I + II + III)	180	247 641	250 254

RENVOIS

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	12 125
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	22 945

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

N° 2033-B 2024

Désignation de l'entreprise : Société AB PLOMBERIE SASU

Néant ☐ *

			Exercice N clos le 30 09 2024 (1)	Exercice N-1 clos le 30 09 2023 (2)
A - RÉSULTAT COMPTABLE				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises * — dont export et livraisons intracommunautaires	209	210	
	Production vendue biens — dont export et livraisons intracommunautaires	215	214	688 571 / 586 048
	Production vendue services * — dont export et livraisons intracommunautaires	217	218	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222	
	Production immobilisée *		224	
	Subventions d'exploitation reçues		226	6 833 / 6 250
	Autres produits		230	5 271 / 4 332
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		232	700 675 / 596 630
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234	
	Variation de stock (marchandises) *		236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)		238	302 563 / 257 343
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *		240	40 / (180)
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier 23 146 - immobilier)		242	171 127 / 129 206
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 67)	243	244	320 / 2 002
	Rémunérations du personnel *		250	105 647 / 97 354
	Charges sociales (cf. renvoi 380)		252	42 498 / 36 962
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce)	255	254	16 628 / 21 464
	Dotations aux provisions		256	
	Autres charges — dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259	262	4 927 / 3 222
	Autres charges — dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260		
	Total des charges d'exploitation (II)		264	643 749 / 547 371
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	56 926 / 49 259
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		280	
	Produits exceptionnels (IV)		290	25 714 / 46 079
	Charges financières (V)		294	1 485 / 2 621
	Charges exceptionnelle — dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) (VI)	347	300	22 839 / 33 163
	Charges exceptionnelle — dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) (VI)	348		
	Impôts sur les bénéfices * (VII)		306	10 329 / 11 584
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)			310	47 986 / 47 969
B - RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	47 986 / 314
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318	
	Provisions non déductibles *		322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)		324	10 329
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	330	
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248		
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		251	
	(Part de loyers dispensés de réintégration)	249		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999	
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997
	Entreprise nouvelles (44 sexies)	986		
	Zone franche urbaine (44 octies A)	987		
	Zones restructuration de la défense (44 terdecies)	127		
	Zones de revitalisation rurales (44 quindecies)	138		342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		
	Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		
	Divers dont ZFA NG (44 quaterdecies)	345		
	Investissements et souscriptions outre-mer	344		
	Créance due au report en arrière du déficit	346		
	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)	992		350
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G			
	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		352	58 315 / 354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arriere : (Entreprises I.S. seulement)		356	
	Déficits antérieurs reportables : * ..... dont imputés sur le résultat :			360
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		370	58 315 / 372

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ANNEXE

Exercice du 01/10/2023 au 30/09/2024

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 247 641.40 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 688 570.57 Euros et dégageant un bénéfice de 47 986.26 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/10/2023 au 30/09/2024.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/10/2023 au 30/09/2024

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Matériel de transport	66 388		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 617		
TOTAL	68 004		
Autres titres immobilisés	15		
Prêts, autres immobilisations financières	200		
TOTAL	215		
TOTAL GENERAL	68 219		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Matériel de transport		31 888	34 500	34 500
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			1 617	1 617
TOTAL		31 888	36 117	36 117
Autres titres immobilisés			15	15
Prêts, autres immobilisations financières			200	200
TOTAL			215	215
TOTAL GENERAL		31 888	36 332	36 332

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Matériel de transport	14 059	16 323	9 209	21 173
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 312	305		1 617
TOTAL	15 371	16 628	9 209	22 790
TOTAL GENERAL	15 371	16 628	9 209	22 790

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de transport	16 323				
Matériel de bureau informatique mobilier	305				
TOTAL	16 628				
TOTAL GENERAL	16 628				

ANNEXE

Exercice du 01/10/2023 au 30/09/2024

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	200	200	
Autres créances clients	37 154	37 154	
Taxe sur la valeur ajoutée	1 242	1 242	
Débiteurs divers	2 840	2 840	
TOTAL	41 435	41 435	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	8 592	6 380	2 212	
Fournisseurs et comptes rattachés	40 069	40 069		
Personnel et comptes rattachés	17 910	17 910		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	12 630	12 630		
Impôts sur les bénéfices	1 641	1 641		
Taxe sur la valeur ajoutée	3 028	3 028		
Autres impôts taxes et assimilés	1 489	1 489		
Groupe et associés	5 364	5 364		
Autres dettes	3 697	3 697		
TOTAL	94 422	92 210	2 212	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	6 016			
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	5 364			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PARTS SOCIALES	10.0000	100			100

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fiscales et sociales	16 728
Total	16 728

ANNEXE

Exercice du 01/10/2023 au 30/09/2024

Le 27/11/2024
M ASSE BILLE

AB PLOMBERIE

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 1314 Chemin du Mont de crucilleux,
38890 SAINT-CHEF

877 778 902 RCS VIENNE

RAPPORT DU PRÉSIDENT À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 10 décembre 2024

Exercice clos le 30 septembre 2024

Chers associés,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2024, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir et de soumettre à votre approbation les comptes annuels de cet exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2024, le chiffre d'affaires s'est élevé à 688 571 euros contre 586 048 euros lors de l'exercice précédent.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 12 104 euros contre 10 582 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 302 603 euros contre 257 163 euros pour l'exercice précédent.

JFAB

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 171 127 euros contre 129 206 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 320 euros contre 2 002 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 105 647 euros contre 97 354 euros lors de l'exercice précédent.

Le montant des charges sociales s'élève à 42 498 euros contre 36 962 euros pour l'exercice précédent.

L'effectif salarié moyen à la clôture de l'exercice s'élève à 0 personnes contre 0 personnes à la clôture de l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 16 628 euros contre 21 464 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres charges s'élève à 4 927 euros contre 3 222 euros pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 643 749 euros contre 547 371 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 56 926 euros contre 49 259 euros lors de l'exercice précédent.

Compte tenu d'un résultat financier de -1 485 euros (-2 621 euros pour l'exercice précédent), le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à 55 440 euros contre 46 638 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel pour l'exercice écoulé s'établit à 2 875 euros contre 12 915 euros pour l'exercice précédent.

L'impôt sur les sociétés de l'exercice écoulé ressort à 10 329 euros contre 11 584 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2024 se solde ainsi par un bénéfice de 47 986,26 euros contre un bénéfice de 47 969,43 euros au titre de l'exercice précédent.

Au 30 septembre 2024, le total du bilan de la Société s'élevait à 247 641 euros contre 250 254 euros pour l'exercice précédent.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 47 986,26 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2024 de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 47 986,26 euros

En totalité au compte « **autres réserves** » qui s'élève ainsi à 135 182,29 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 136 282,29 euros.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 30 septembre 2021 :
35 714,00 euros, soit 357,14 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 35 714,00 euros

Exercice clos le 30 septembre 2022 :
14 285,71 euros, soit 142,86 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 14 285,71 euros

Exercice clos le 30 septembre 2023 :
14 285,71 euros, soit 142,86 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 14 285,71 euros

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que la Société n'a supporté aucune dépense non déductible fiscalement au cours de l'exercice écoulé.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nous allons vous donner lecture du rapport spécial de votre Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Nous vous précisons qu'aucun mandat de dirigeant n'est arrivé à expiration.

JFAB

Rémunération du Président

Nous vous proposons de statuer sur la rémunération du Président.

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner à votre président quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous espérons que ces propositions recevront votre agrément et vous invitons à vous prononcer sur les résolutions qui vont être soumises à votre vote.

Fait à SAINT-CHEF,
Le 26 novembre 2024.

Jean ASSE-BILLE
Président

AB PLOMBERIE

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 1314 Chemin du Mont de crucilleux,
38890 SAINT-CHEF

877 778 902 RCS VIENNE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 10 décembre 2024

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2024

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2024 s'élevant à 47 986,26 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 47 986,26 euros

En totalité au compte « **autres réserves** » qui s'élève ainsi à 135 182,29 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 30 septembre 2021 :
35 714,00 euros, soit 357,14 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 35 714,00 euros

Exercice clos le 30 septembre 2022 :
14 285,71 euros, soit 142,86 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 14 285,71 euros

Exercice clos le 30 septembre 2023 :
14 285,71 euros, soit 142,86 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 14 285,71 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 10 décembre 2024

SFAK

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.
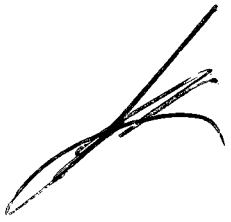
Certifié conforme
Le Président
Jean ASSE-BILLE